



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 26 février 2020

Le Conseil communal a nommé Mme Séverine Délèze, directrice des travaux, subalterne du chef de projets, avec une entrée en fonction au 1^{er} mai 2020.

Le Conseil communal a accordé un mandat d'aménagiste au bureau AZUR, pour proposer une organisation spatiale (accès, implantation des bâtiments, domaine public, etc.) des parcelles sises entre la rue de St-Germain, la rue du Stade et la route de Roumaz (à l'aval du bâtiment Plein-Sud, dans le quartier de la laiterie).

Considérant la correction apportée à la contribution de la Commune de Savièse pour la troisième correction du Rhône, correction portant sur la superficie de la région du Sanetsch non prise en compte pour le principe de causalité, le Conseil communal a validé l'appel à contribution des communes pour la troisième correction du Rhône.

Le Conseil communal a donné son accord pour poser sur le territoire de la Commune, des panneaux démontables, capables d'accueillir au moins 6 affiches A0, destinés aux campagnes électorales, à savoir un voire deux panneaux par village/hameau et un dans la région des Binii.

Ces panneaux ne seront pas uniquement destinés aux élections communales mais pour toutes élections, tant fédérales, cantonales que communales.

L'affichage sera accepté sur ces panneaux amovibles et sur ceux de la SGA. Les bâches et affiches en pvc, posées à l'intérieur des villages sur des propriétés privées, seront également autorisées, toujours selon les règles en matière de circulation routière et de publicité sur les routes.

En revanche, les affiches et les bâches seront posées au bon soin des partis politiques. Celles qui contreviendront aux dispositions mentionnées ci-dessus seront immédiatement enlevées par la police municipale, aux frais du parti ou du candidat concerné.

En remplacement des appareils actuels de la halle des fêtes, le Conseil communal a adjugé à la maison Electrolux SA, la fourniture et la pose des appareils suivants : un fourneau et le système prothermetic (marmite basculante et braisière (sauteuse murale)).

Le Conseil communal a adjugé à l'entreprise Réno-Sutech SA, le revêtement de sols sans joint pour le bâtiment des travaux publics.

Le Conseil communal a validé la proposition d'aménager une place de jeux à Diolly, avec la pose de 3 engins et 2 bancs sur une surface au sol sécurisée de 65.50 m².

Le Conseil communal a donné son accord à Carsaboum pour organiser sur la place des Binii un carnaval d'été le samedi 4 juillet 2020.

Le Conseil communal, considérant les prestations et montants alloués pour une manifestation à l'échelle cantonale a accordé au club de lutte Savièse-Edelweiss la gratuité des installations du centre sportif de Moréchon (halle des fêtes) pour la 96ème fête cantonale valaisanne de lutte suisse, le 31 mai prochain, et la fête de lutte féminine, le 30 mai prochain.

Le Conseil communal, considérant les prestations et montants alloués pour une manifestation à l'échelle cantonale a accordé à Savièse Olympia la gratuité des installations du centre sportif de Moréchon (halle des fêtes) pour la fête cantonale des minis des associations valaisannes de gymnastique, le 14 juin prochain.

Le Conseil communal a donné son accord pour la mise en place des cours de vélo proposés dans l'enceinte du centre scolaire de Moréchon par Pro-Vélo Valais et TCS Section Valais.

Le Conseil communal a autorisé l'organisation de la Haute Route Crans-Montana à passer sur les routes communales lors de sa cycloportive du 4 juillet 2020, selon les horaires annoncés.
En revanche, la proposition de fermer à la circulation l'accès au col du Sanetsch pour cette cycloportive n'est pas acceptée par le Conseil communal.

Le Conseil communal a adjugé à la maison G. Risse SA la fourniture et la pose des stores coupe-feu pour le parking souterrain de St-Germain Centre.

Le Conseil communal a été informé que Mme Laina Moret, enseignante en 6H, effectuera un échange poste à poste pour l'année scolaire 2020-2021 avec Mme Mireille Turcotte qui enseigne à Whistler, en Colombie-Britannique, au Canada.

Le Conseil communal a validé la proposition de verser un montant unique de CHF 10'000.—à l'association SOS Enfants de chez nous, en lien avec la vente des bouteilles de l'Eau de Savièse.